

Leçon 11

Les feux et le klaxon d'une voiture

(Regardez d'abord la vidéo sur le site, environ 5 minutes)

Les feux d'une voiture

1. À quoi servent-ils ?

Les feux d'une voiture ont une **double fonction** :

- mieux voir,
- mieux être vu par les autres usagers, sans éblouir.

Pour cela, le conducteur utilise quatre types de feux :



- Les **feux de croisement**, utilisés normalement lorsqu'il fait sombre.



- Les **feux de route**.



- Les **feux antibrouillard avant**, présents sur la plupart des voitures mais pas sur toutes.
Donc jamais obligatoires.



- Les **feux de position** ou parfois feux de stationnement, qui éclairent le moins.
Ce sont des feux que l'on n'utilise pas pour circuler.
Toutes les voitures ont des feux de position mais toutes n'ont pas des feux de stationnement.



Vous devez être capable de reconnaître les petits logos de chaque type de feux !

Quels feux devez-vous allumer lorsque vous circulez ?

1. Feux de croisement et feux de route



Lorsque vous allumez les **feux de croisement ou les feux de route**, d'autres feux s'allument simultanément :

- à l'avant : les deux feux de position;
- à l'arrière : deux feux rouges.

Les **feux de croisement** et/ou les **feux de route** doivent être allumés :

Dans l'obscurité :

- dès qu'il commence à faire sombre ou lorsqu'il fait nuit (de la tombée à lever du jour).

Pendant la journée :

lorsque la visibilité est **inférieure à 200 mètres** :



- en cas de **pluie** ;
- en cas de **brouillard** ;
- **en cas de chute de neige** ;
- ou dans **d'autres circonstances** limitant la visibilité (par exemple la fumée d'un incendie, un orage, une éclipse ...).

2. Quand les feux de route ne peuvent-ils pas être allumés ?



Vous ne pouvez pas allumer les feux de route :

- quand **la route est éclairée** de manière continue et suffisante pour voir **à 100 mètres**.
- si vous risquez d'éblouir les **usagers venant en sens inverse**,
- lorsque vous **suivez un véhicule à moins de 50 mètres** sans intention immédiate de le dépasser.
- à l'approche d'un **véhicule sur rails** ou d'un bateau (si vous roulez le long d'un canal par exemple).



Attention ne pas allumer les feux de croisement est une infraction grave.



Attention, ne te laisse pas piéger à l'examen.
Lorsque tu t'apprêtes à dépasser une voiture, ou que tu es en train de la dépasser, les feux de route peuvent être allumés.

Les feux brouillard

1. Avant



Les **feux brouillard avant** ne sont pas obligatoires sur une voiture. Par conséquent, **vous n'êtes jamais obligé de les allumer**. Certaines voitures n'en ont même pas.

Ils **peuvent être utilisés** uniquement dans trois cas:
- de brouillard,
- de chute de neige,
- ou **de forte pluie**.

Ils peuvent remplacer les feux de croisement ou les feux de route, ou être allumés simultanément avec ces feux.

2. Arrière

Une voiture doit être équipée **d'un ou deux feux rouge(s) brouillard arrière**, qui doivent être allumés obligatoirement en cas de :



- **brouillard**,
si la visibilité est inférieure à environ **100 mètres**,



- **chute de neige,**
si la visibilité est inférieure à environ
100 mètres.



- **forte pluie,**
toujours.
(jusqu'en juin 2017)



3. Banc de brouillard



Si vous entrez soudainement dans un banc de brouillard,
vous devez réduire progressivement votre vitesse.

Quels feux utiliser en stationnement ou à l'arrêt

1. Quels feux devez-vous utiliser ?



Lorsque vous vous **arrêtez ou stationnez** sur la voie publique :

- entre la tombée et le lever du jour,
- et dans toutes les circonstances, où **la visibilité est réduite à moins de 200 mètres.**

Alors vous **êtes tenu** d'allumer :

- à **l'avant**: un ou deux feux de position blancs ou ambré,
- à **l'arrière**: un ou deux feux rouges.

2. Quels feux pouvez-vous utiliser ?



Si vous vous arrêtez ou stationnez en cas de brouillard, chute de neige ou forte pluie, vous **pouvez utiliser** les feux de croisement ou les feux de brouillard avant, mais ce n'est pas obligatoire.

3. En agglomération



En **agglomération**, vous pouvez remplacer les feux de position et les feux rouges arrière par un feu de stationnement, lorsque :

- le véhicule est rangé parallèlement à l'axe de la chaussée ;
- aucune remorque n'y est attelée.

Dans ce cas, seul le **feu de stationnement** du côté de l'axe de la chaussée peut être utilisé.

4. Hors agglomération

Hors agglomération c'est donc interdit, il faut utiliser les feux de position. Il en va de même quand on est en agglomération mais pas stationné parallèlement à la chaussée ou qu'une remorque est attachée à la voiture.

Les quatre feux indicateurs de direction = warnings

1. Quand les utiliser ?



Les quatre feux indicateurs de direction ne peuvent être allumés simultanément que :

- lorsque votre **voiture est en panne**;
- pour signaler aux **autres usagers** de la route le **risque d'un accident imminent** ;
- le conducteur **d'un autobus scolaire** allume les quatre feux indicateurs de direction quand il embarque ou débarque des enfants.

2. Mauvaise utilisation



Certains conducteurs allument leurs quatre feux indicateurs de direction quand ils ont mal garé leur véhicule. Mais de cette manière, ils commettent ainsi **une infraction supplémentaire**.

D'autres le font ou pour informer de leur intention de stationner en reculant. C'est aussi interdit.

3. Autobus scolaire



Si un autobus scolaire est arrêté pour laisser descendre les étudiants, le conducteur doit allumer les quatre indicateurs de direction pour indiquer que le bus est à l'arrêt et qu'un enfant est en train de monter ou de descendre de l'autobus.



Les conducteurs qui approchent de ce bus scolaire sont alors obligés de **réduire fortement leur vitesse** et doivent **s'arrêter si nécessaire**. Ils sont autorisés à dépasser le bus avec précaution car ils ont été avertis que des enfants vont embarquer ou débarquer.

Les feux indicateurs de direction - clignotants



Une voiture a des clignotants à l'avant et à l'arrière. Vous apprendrez quand et comment les utiliser dans une leçon suivante.

Dans un tunnel

1. Conduire dans un tunnel



Ce signal routier indique que le tunnel **mesure au moins 500 mètres**. Si vous devez circuler dans un long tunnel, vérifiez qu'il y a suffisamment de carburant dans le véhicule.



Il faut mentionner que vous devez utiliser vos **feux de croisement** dans un tunnel où **la visibilité est inférieure à 200 mètres**, et qu'il est conseillé de retirer ses lunettes de soleil avant d'y entrer pour éviter le « trou noir ».

En fermant un œil environ 100 à 200 mètres avant le tunnel et en le l'ouvrant qu'une fois dans le tunnel, cet œil est déjà habitué à la pénombre et permet d'éviter le « trou noir ».

2. Il y a de la fumée ou un incendie dans le tunnel



S'il y a de **la fumée épaisse ou un incendie** dans un tunnel, vous devez :

- vous immobiliser sur la bande de circulation de droite,
- laisser la clé sur le contact, (ou le transpondeur dans la voiture – le mieux sur le siège du conducteur)
- et quitter le tunnel par une sortie de secours en vous dirigeant à contresens de la circulation car les ventilateurs du tunnel poussent les fumées dans le sens de la circulation.



Conseil : Quittez rapidement les lieux car les fumées sont souvent mortelles et le risque de « flash fire » augmente avec l'intensité de l'incendie.

L'emploi des avertisseurs sonores

1. En général



Il est **interdit** d'utiliser d'autres avertisseurs sonores que ceux prévus par le présent règlement ou par les règlements techniques des véhicules automobiles.

Les avertissements sonores doivent être aussi brefs que possible, sans excès.

2. Quand pouvez-vous utiliser le klaxon ?

Dans la journée



- **Dans et en dehors des agglomérations:** pour donner un avertissement nécessaire en vue d'éviter un accident.
- **En dehors des agglomérations:** s'il est nécessaire d'avertir un conducteur que l'on s'apprête à dépasser.

Entre la tombée et le lever du jour



- En cas de danger imminent.
- Dans les autres cas, les avertissements sonores doivent être remplacés par l'usage bref et alterné des feux de route et des feux de croisement = appels de phares.

Répondez maintenant aux questions pratiques de cette leçon

Notre méthode d'apprentissage est basée sur la répétition. C'est pourquoi il est important de répondre d'abord aux questions pratiques liées à cette leçon, avant de commencer la leçon suivante.